

Faits et chiffres SOLIDARITÉ

La solidarité sociale

La solidarité sociale se traduit par diverses prestations d'entraide, fournies spontanément ou dans un cadre organisé et relevant soit de l'Etat (domaine public), soit de la société civile (domaine privé). Ces prestations comprennent l'entraide entre voisin-e-s, les secours portés à des victimes de catastrophes lointaines, la coopération au développement, etc. Les proches aidants s'attèlent principalement aux tâches du quotidiens (ménage, achats) et aux soins. Les services professionnels d'aide et de soins à domicile ne remplacent pas l'aide informelle, puisque 59% des bénéficiaires reçoivent également de l'aide informelle.

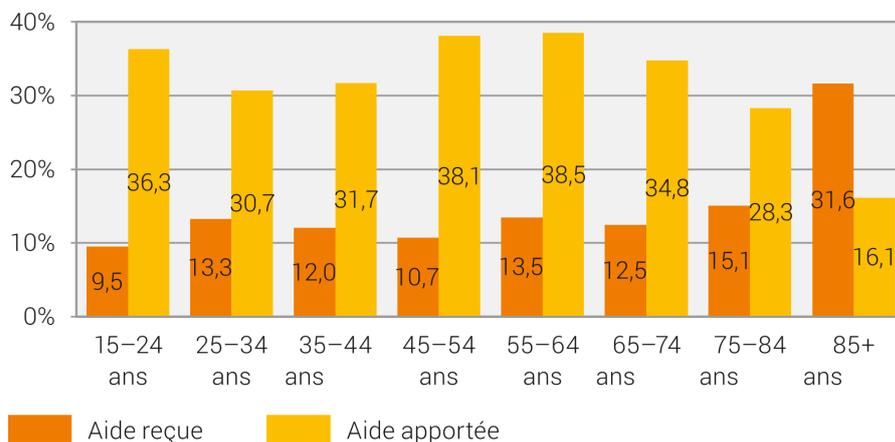
La solidarité comme fondement de la sécurité sociale suisse

En Suisse, ce n'est que dans la seconde moitié du XXe siècle que l'Etat a mis en place une large protection contre les risques sociaux. Les assurances sociales mises en place comprennent l'assurance maladie et accidents, l'assurance chômage, la prévoyance vieillesse, la protection de la maternité ou le système de l'aide sociale, basées sur le principe de solidarité. En matière de redistribution sociale, en particulier l'assurance-vieillesse AVS et l'assurance-maladie, ce sont les jeunes générations engagées dans la vie active qui financent l'essentiel des cotisations aux assurances. En effet, la solidarité intergénérationnelle est indispensable au bon fonctionnement des assurances sociales. La Constitution fédérale prévoit enfin la péréquation des finances et la compensation des charges entre cantons et entre la Confédération et les cantons, afin de favoriser la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

Office fédéral des assurances sociales (2013)

Aide informelle, en 2017

Sur une période d'une année. Population de 15 ans et plus vivant en ménage privé



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2018

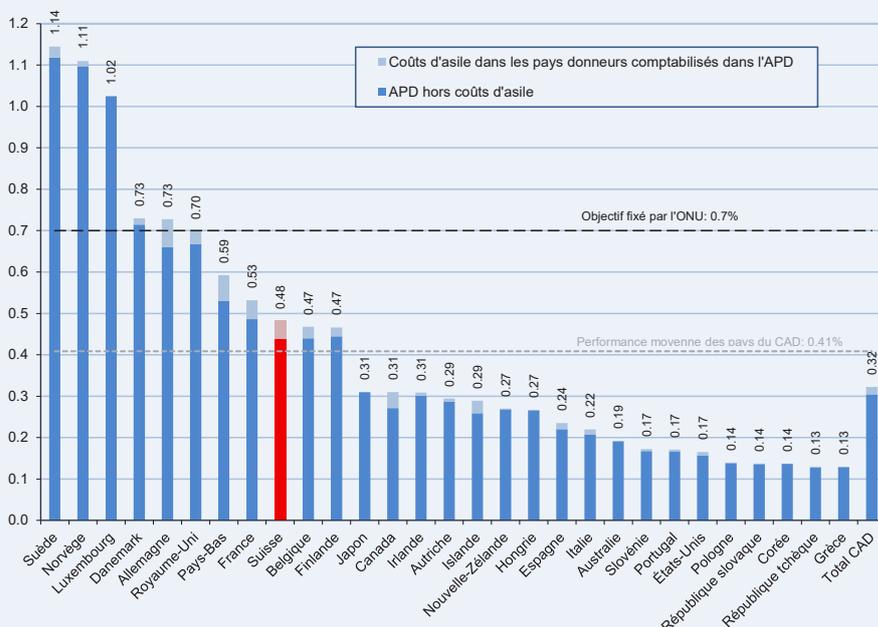
La coopération internationale

La coopération internationale englobe les activités de l'aide humanitaire et de la coopération au développement ainsi que les mesures de promotion de la paix et de sécurité humaine. L'aide publique au développement (APD) comprend les dons et les prêts à taux préférentiels transférés des pays développés vers

les pays en voie de développement. En 2020, la Suisse a consacré 3,343 milliards de francs à l'aide publique au développement (APD). Cela représente 0,48% du revenu national brut (RNB), alors que l'objectif fixé au niveau international se situe à 0,7% et le quota approuvé par le Parlement se situe à 0,5%.

La Suisse en comparaison internationale 2020

Aide publique au développement (APD) en % du Revenu national brut (RNB)



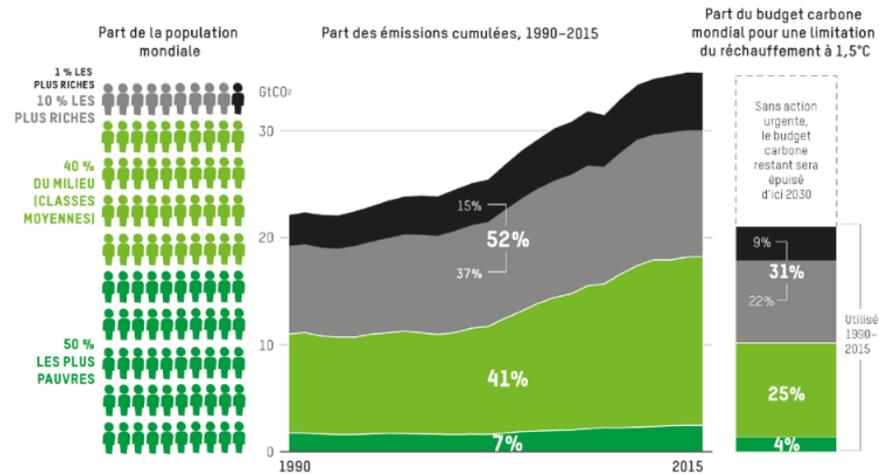
Source: données provisoires pour tous les pays du Comité d'aide au développement (CAD) publiées par l'OCDE/CAD le 13 avril 2021.

La justice climatique

La justice climatique a des sources et des conséquences sociales, économiques et politiques. Ce sont principalement les personnes les plus pauvres de la planète qui souffrent des conséquences de la crise climatique, alors qu'elles y ont peu contribué. En effet, les 10 % les plus riches sont responsables de 50% des émissions mondiales de gaz carbonique (CO2). Les effets de la crise climatique (sécheresses et inondations rendant la production de nourriture plus difficile, augmentation des prix des aliments, déplacements forcés, etc.) touchent principalement les femmes (60 % des personnes les plus pauvres) et les jeunes (un jeune sur trois vit avec moins de 2 dollars par jour). De fait, protéger l'environnement est nécessaire tant pour les générations actuelles que futures, partout sur la planète. Les inégalités liées à la crise climatique peuvent être combattues en exigeant la justice climatique et la solidarité, notamment en œuvrant pour une justice sociale et économique pour toutes et tous. La justice climatique peut être établie par le respect des engagements pris par les gouvernements et les entreprises. Mais aussi par des projets innovants soutenant ces populations de manière à ce qu'elles puissent subvenir à leurs besoins de base.

Oxfam international: Lutter contre la crise climatique (2021)

Figure 1 : Part des émissions cumulées et utilisation du budget carbone mondial pour limiter le réchauffement à 1,5 °C entre 1990 et 2015 par différents groupes de revenus mondiaux



Seuil de revenu par habitant-e en 2015 (PPA 2011) des 1 % les plus riches : 109 000 dollars ; 10 % les plus riches : 38 000 dollars ; 40 % du milieu (classes moyennes) : 6 000 dollars ; et 50 % les plus pauvres : moins de 6 000 dollars. Le budget carbone mondial en 1990 avait 33 % de chances de dépasser les 1,5°C : 1 250 Gt
 Source du graphique: Oxfam: Combattre les inégalités des émissions de CO2 (2020)



La solidarité des arbres

De récentes découvertes indiquent que les arbres des forêts communiquent entre eux. Ils échangent des molécules à travers un réseau de champignons qui s'entremêle avec les racines des arbres, appelé mycélium. Cela leur permet de se transmettre de la nourriture et de l'information. Il semble que ces échanges sont majoritairement dirigés vers les individus les plus jeunes, les arbres plus forts transmettant aux nouveaux venus par exemple leurs excès de sucre. L'information transmise semble être liée à une agression et au déclenchement d'une réaction chez un individu. On peut donc considérer que les arbres vivant en forêt sont des organismes sociaux qui, grâce à l'entraide, s'assurent un écosystème approprié.

Futura Planète: Un nouvel extrait du documentaire «L'intelligence des arbres» (2018)

